



PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE N° 5

Réunion du Mercredi 10 Septembre 2018 à 14 heures

Présidence : TERCIER Pierre

Présents : CHASLE Pierre, LEFEBVRE Alain, MEUNIER Régis, ROMIEN Sophie.

Assiste : MERIOT Florence

1 – ADOPTION PROCES VERBAL :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 24 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

2 – CALENDRIERS DES CHAMPIONNATS 2018/2019 :

Sous réserves des procédures en cours, du respect des Règlements Fédéraux, de l'article 27 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, la Commission établit les poules des championnats des équipes Seniors Départemental 5, U18 Brassage Masse, U15 Brassage Masse, U13 Brassage Masse et U12 Départemental.

Toutes les décisions prises par la Commission sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la Commission


Pierre TERCIER

La Secrétaire de Séance


Sophie ROMIEN